



Mesures à prendre pour les cours 2021-22 (Valable dès le 10 janvier 2022)

- Seules les personnes titulaires d'un certificat sanitaire 2G (vacciné ou guéri) peuvent pratiquer leur sport (dès 16 ans). Le contrôle du certificat est de la responsabilité du club.
- Porter un masque à l'intérieur des bâtiments pour les personnes de plus de 12 ans, même durant l'activité sportive (à condition que tout le groupe soit 2G+).
- Tenir à jour, après chaque entraînement, la liste des personnes présentes à l'entraînement. La liste contient la date et l'heure de l'entraînement, les noms, prénoms et téléphones des participants et est disponible durant 14 jours.
- Se laver (ou désinfecter) les mains au début et en fin d'entraînement.
- Si une personne a des symptômes, elle n'est pas autorisée à participer aux entraînements et doit absolument rester (ou rentrer) à la maison.
- Désinfecter les engins à la fin de l'entraînement, voire même entre les changements d'engins. (Des sprays sont à disposition).
- Les vestiaires ou douches sont accessibles pour tous avec port du masque dès 12 ans et les mesures d'hygiène/distance restent en vigueur.
- Terminer l'entraînement 10 minutes plus tôt pour éviter la rencontre avec le groupe d'entraînement suivant. (Si plusieurs cours se suivent).
- Si les personnes font du covoiturage pour venir à l'entraînement, le port du masque dans le véhicule est obligatoire.

Ces mesures sont connues et acceptées par tous les participants aux cours.

Nous comptons sur la responsabilité collective et le respect des mesures d'hygiène de chacun pour le bon fonctionnement de ces mesures.

Personne responsable Covid:

Sylvie Simeone, (responsable commission technique)

sylviesimeone@gmail.com - 078 845 01 41